

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01111

Numéro SIREN : 831 603 501

Nom ou dénomination : A 2 B C CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2020 sous le numéro de dépôt 885

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/885

Déposant :

Nom/dénomination : A 2 B C CONSTRUCTION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 831 603 501

N° gestion : 2017 B 01111

Désignation de l'entreprise A2BC construction				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		10 RUE DU PONT		63910 BOUZEL				
SIRET		8 3 1 6 0 3 5 0 1 0 0 0 1 4		DEPOT N° 885				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 11				
				DU 11 FEV. 2020				
				Exercice N clos le 31/07/2019				
ACTIF								
				Brut 1				
				Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	10 667	030	5 538	5 128	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	10 667	048	5 538	5 128	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 870	052		4 870	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	21 406	070		21 406	
		Autres* (3)	072	6 808	074		6 808	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	40 846	086		40 846	
	Charges constatées d'avance *		092	627	094		627	
	Total II		096	74 558	098		74 558	
	Total général (I + II)		110	85 224	112	5 538	79 686	
PASSIF								
				Exercice N NET 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			500		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134			19 437		
	Résultat de l'exercice		136			6 960		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			31 897		
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			16 361		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			19 744		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	327		11 684		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			47 789			
Total général (I + II + III)		180			79 686			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2BC construction

Néant ☒

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/07/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	209		214	
		services *	intracommunautaires	215		218	194 490
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217		218		
	Production immobilisée*				222	1 970	
	Subventions d'exploitation reçues				224		
	Autres produits				226		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				232	196 460	
	Variation de stocks (marchandises)*				234		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				236		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				238	81 355	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 5 453 - immobilier :)				240	600	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 306)				242	46 091	
	Rémunérations du personnel*				244	1 480	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250	38 469	
	Dotations aux amortissements*				252	17 642	
	Dotations aux provisions				254	3 013	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		256	4	
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		262			
Total des charges d'exploitation (II)						264	188 653
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 807
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels				(IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	847
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	6 960
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 960	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	847		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	2 158
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	5 649

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **A2BC construction** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	667	442	2 000	444		446	2 667				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	8 000	462		464		466	8 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	8 667	492	2 000	494		496	10 667				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	81	532	346	534		536	427		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	2 444	552	2 667	554		556	5 111		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570	2 525	572	3 013	574		576	5 538		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**A 2 B C CONSTRUCTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10, rue du Pont
63910 BOUZEL
831 603 501 R.C.S. CLERMONT FERRAND**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt
Le trente janvier à 14 heures
Au siège social
S'est tenue une assemblée générale ordinaire, à l'initiative du Président.

Monsieur José CUNHA DE BRITO préside la réunion et ouvre la séance en sa qualité de Président de la Société A 2 B C CONSTRUCTION.

Il fait émarger la feuille de présence.

Mr David CELLIER assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 JUILLET 2019 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JCD



Signature

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/07/2019
- *Quitus* au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/07/2019
- Rémunération du Président
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2019 se soldant par un bénéfice comptable de 6 959,98 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentionnée dans le rapport spécial du Président.

Cette résolution, soumise à un vote auquel n'ont pris part que les associés non intéressés à la convention, a été adoptée à l'unanimité.

JC DB



Caluque

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31/07/2019 s'élevant à 6 959,98 € :

- le BENEFICE de l'exercice de	6 959,98 €
Est affecté à :	
- au poste «Report à Nouveau» pour	6 959,98 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés ratifie la rémunération brute de Monsieur José CUNHA DE BRITO, en sa qualité de Président, de 5 050 €, au titre de la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 juillet 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ACTE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16 heures.

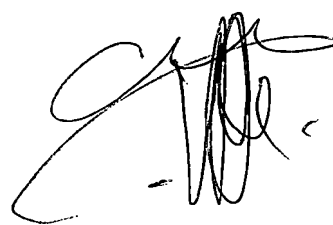
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
J. CUNHA DE BRITO



Le Secrétaire
D. CELLIER

pour copie certifiée conforme



**A 2 B C CONSTRUCTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10, rue du Pont
63910 BOUZEL
831 603 501 R.C.S. CLERMONT FERRAND**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JANVIER 2020**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 JUILLET 2019**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 959,98 € :

- le BENEFICE de l'exercice de	6 959,98 €
Est affecté à :	
- au poste «Report à Nouveau» pour	6 959,98 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Pour copie certifiée conforme
Le président
J. CUNHA DE BRITO**

